

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.1015  
30 mars 2006

FRANÇAIS

---

## COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA MILLE QUINZIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 30 mars 2006, à 10 h 10

Présidence: M. Doru Romulus COSTEA (Roumanie)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare ouverte la 1015<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement.

J'aimerais tout d'abord, au nom de la Conférence du désarmement et à titre personnel, souhaiter la bienvenue à S. E. M. Manouchehr Mottaki, Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, qui s'exprimera à la présente séance.

Je suis persuadé que nous suivrons tous attentivement sa déclaration. J'invite S. E. M. Manouchehr Mottaki, Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, à prendre la parole.

M. MOTTAKI (République islamique d'Iran) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, je commence par saluer les saints prophètes, véritables messagers de paix pour le monde entier. Permettez-moi par ailleurs de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous souhaiter de conduire avec succès cette auguste instance dans la réalisation d'une tâche considérée par tous comme difficile. Je voudrais aussi remercier les six Présidents de la Conférence pour 2006, qui, avec l'appui de tous les États membres, sont parvenus à établir une plate-forme commune destinée à aider la Conférence du désarmement, instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement, à retrouver la pertinence et l'importance qui, il n'y a pas si longtemps, étaient encore les siennes.

Je voudrais, non sans vous avoir assuré de notre appui et de notre coopération, souligner qu'il importe de ne pas perdre de vue que l'objectif ultime de nos efforts communs doit être de nous entendre sur un programme de travail équilibré et complet.

Un rapide retour en arrière sur les réalisations passées de la Conférence est la meilleure façon de comprendre tout ce dont cette instance est capable. Dans les années 90, les espoirs et attentes immenses suscitées par la fin de la guerre froide et la désintégration de l'Union soviétique ont produit de grands résultats. La Convention sur les armes chimiques, réalisation importante aux yeux de la communauté internationale tout entière, a été négociée et parachevée ici même.

Au sein des autres instances de désarmement, la situation n'était pas moins prometteuse. En 1994, les États parties à la Convention sur les armes biologiques sont convenus de renforcer la mise en œuvre de cet instrument par un protocole. La négociation dudit protocole s'est déroulée ici, à Genève, et le savoir-faire acquis par la Conférence, notamment dans le contexte de la négociation de la Convention sur les armes chimiques, a contribué de façon décisive à cette négociation.

Dans le contexte du TNP, des décisions majeures ont aussi été prises à la même époque. Les engagements unilatéraux des États dotés d'armes nucléaires, aussi modestes fussent-ils par leur portée, ont été consignés au début du mois d'avril 1995, et l'adoption, cinq jours plus tard, de la résolution 984 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies a créé un climat favorable à la veille de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995; cette conférence a adopté un ensemble de décisions, ainsi qu'une résolution sur le Moyen-Orient, qui ont rendu possible la prorogation illimitée du Traité.

(M. Mottaki, République islamique d'Iran)

L'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires a donné un nouvel élan au désarmement nucléaire, élan exploité au maximum par la Conférence d'examen du TNP de 2000, qui est convenue de 13 mesures concrètes pour aller systématiquement et progressivement de l'avant dans la mise en œuvre de l'article VI du Traité.

Toutefois, il apparut que ce fut là la fin d'une décennie glorieuse pour le désarmement. Dix années de négociations sur le protocole visant à renforcer la Convention sur les armes biologiques ont été réduites à néant parce qu'un seul État partie n'a pu ni accepter la dernière version du texte évolutif ni proposer quoi que ce soit d'autre pour le rendre acceptable. Le Traité ABM qui, pendant des décennies, était considéré comme le pilier de l'équilibre stratégique, a été abrogé. Au mépris de toutes les obligations juridiques, politiques et morales, de nouvelles armes nucléaires ont été fabriquées et de nouvelles doctrines ont été façonnées dans le but d'abaisser le seuil du recours à ces armes pourtant si inhumaines.

Ce processus est allé si loin qu'en 2005 nous avons subi l'échec aussi malvenu que prévisible de la Conférence d'examen du TNP. Le rapport du Sommet des Nations Unies ne fait nulle part mention de la question du désarmement.

La Conférence du désarmement n'a pas échappé à ces difficultés. Il y a maintenant près de 10 ans qu'elle ne fait plus son vrai travail, qui est de négocier des instruments de désarmement. L'absence de progrès, en dépit des nombreuses initiatives, prouve une fois de plus que certaines capitales cherchent délibérément à empêcher la Conférence du désarmement de travailler. Ce blocage ne pourra être surmonté par l'élaboration de propositions nouvelles. Ce n'est pas non plus une question de procédure. En revanche, il s'agit bien d'une question de volonté politique, et nous espérons tous que le temps où la Conférence du désarmement parviendra à un consensus sur son programme de travail n'est plus très loin.

Je suis persuadé que le feu que vous préservez sous la cendre finira par reprendre et que cette salle sera à nouveau le théâtre de négociations dynamiques et vivantes, fruit d'un retour de l'ordre mondial au multilatéralisme. Je tiens à vous assurer que tous les pays attachés à la paix appuient les efforts que vous déployez pour maintenir cette flamme en vie.

S'agissant du travail de fond de la Conférence du désarmement, je voudrais dire en outre que, à notre avis, l'ordre du jour tel qu'il se présente actuellement est suffisamment complet et souple pour permettre à la Conférence de traiter un grand nombre des questions dont la communauté internationale est saisie.

À l'image des autres membres du Groupe des 21 et de nombreux autres États membres de la Conférence du désarmement, l'Iran considère le désarmement nucléaire comme la première des priorités à traiter. Nous avons pris acte des informations communiquées par certains États dotés d'armes nucléaires concernant les résultats de leurs accords bilatéraux et les réductions qu'ils ont opérées ou entendent opérer dans leurs arsenaux nucléaires. De telles informations présentent à nos yeux un grand intérêt, non du fait de l'importance des réductions, mais de par la puissance destructrice qui existe encore et qui va bien au-delà de ce qu'il faudrait pour éradiquer toute civilisation humaine du globe. Par ailleurs, tant que les principes de transparence, d'irréversibilité et de vérifiabilité ne seront pas appliqués, les initiatives bilatérales, tout en étant

(M. Mottaki, République islamique d'Iran)

les bienvenues, ne sont pas suffisantes, et de loin, pour répondre aux attentes de la communauté internationale.

Nous appuyons l'appel lancé par le Groupe des 21 en faveur de la création d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire ayant pour mandat d'engager des négociations sur un programme par étapes en vue de l'élimination complète des armes nucléaires selon un calendrier précis, y compris une convention sur les armes nucléaires.

Les nouvelles positions et doctrines nucléaires qui reposent sur l'élaboration de nouveaux types d'armes nucléaires, ramènent le seuil du recours à de telles armes au niveau des scénarios d'affrontement aux armes classiques et désignent des États non dotés d'armes nucléaires et parties au TNP comme cibles éventuelles de telles armes sont contraires aux déclarations unilatérales prononcées à la veille de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995, qui a décidé de proroger le TNP pour une durée indéfinie. Une approche sélective de la validité des résultats de la Conférence de 1995 ne ferait que nuire à l'autorité du régime institué par le TNP.

Comme les autres membres du Mouvement des pays non alignés, nous estimons que les États ayant renoncé à l'option nucléaire sont légitimement en droit de recevoir des garanties de sécurité et nous réclamons la négociation d'un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant sur des garanties de sécurité. Je voudrais également réaffirmer notre conviction que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace de ces armes. En attendant l'élimination totale des armes nucléaires, les États qui en sont dépourvus doivent bénéficier, de la part des États qui en sont dotés, de garanties effectives contre l'emploi ou la menace de ces armes, tandis que les efforts en vue de la conclusion d'un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant apportant des garanties de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires doivent être poursuivis en priorité.

Dans le même temps, nous comprenons que d'autres membres de la Conférence accordent la priorité à d'autres questions. Nous accordons, pour notre part, une grande importance à la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous réaffirmons que l'espace est le patrimoine commun de l'humanité et qu'il doit être exploré, utilisé et exploité exclusivement à des fins pacifiques et dans un esprit de coopération, pour le bien et dans l'intérêt de l'humanité. Nous nous inquiétons également des répercussions de la mise au point et du déploiement de systèmes de défense antimissile et de la quête de moyens techniques militaires de pointe susceptibles d'être déployés dans l'espace, une situation qui, loin de favoriser la promotion du désarmement et le renforcement de la sécurité internationale, a contribué encore à la dégradation du climat international. Nous aussi sommes d'avis que la prévention d'une course aux armements dans l'espace est devenue d'autant plus urgente du fait de la crainte légitime que les instruments juridiques existants ne suffisent pas à empêcher une course aux armements dans ce milieu.

La question d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles revêt également une grande importance à nos yeux. Comme de nombreux pays, nous considérons qu'un tel traité serait une mesure viable dans la direction d'un désarmement nucléaire. Toutefois, nous doutons sérieusement de la façon dont un tel traité pourrait servir la cause du désarmement nucléaire sans couvrir aussi les stocks considérables qui pourraient facilement servir à la mise au point de

(M. Mottaki, République islamique d'Iran)

nouvelles armes et de nouveaux types d'armes nucléaires. La question de la vérification est également cruciale. Pour susciter la confiance, un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles devra être vérifiable. Par vérifiable, nous entendons que le traité devra comporter des dispositions suffisamment détaillées concernant son mécanisme de vérification. Nous pensons que la meilleure façon de procéder consiste à s'entretenir aux formules déjà acceptées, à savoir le rapport Shannon et le mandat qui y figure.

De fait, chacune de ces quatre questions centrales est considérée comme prioritaire par une grande majorité d'États membres. Le programme de travail ne recueillera le consensus à la Conférence que lorsqu'il prendra effectivement en compte chacune de ces quatre questions. Nous considérons qu'il est abusif de parler dans ce cas de «couplage», car cela revient à négliger les préoccupations des autres membres de la Conférence. L'approche fondée sur les quatre questions centrales, retenue dans de nombreuses initiatives présentées par des membres issus de différents groupes régionaux, est la seule approche réaliste et susceptible de faire sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle se trouve.

Le multilatéralisme reste la seule voie viable qui s'offre à nous pour lutter contre les dangers les plus graves qui menacent notre sécurité commune. Le fait que la Conférence du désarmement conserve son autorité est une manifestation de la valeur de ce noble objectif pour la communauté internationale tout entière. Je regrette de devoir dire que l'idée, préconisée avec force dans certains milieux, de recourir à des mesures unilatérales pour régler des problèmes touchant à la sécurité internationale est, plus que jamais, une solution qui présuppose le recours à la force armée, à la terreur et à la violence pour faire face à l'insécurité. Je crains fort que, faute de pouvoir mettre un terme à de telles politiques, notre monde soit, en ce début de millénaire, à nouveau aux prises avec le plus grand de ses défis, dont les risques potentiels pour la paix et la sécurité sont considérables.

Dans ce même contexte, les partisans de l'action unilatérale menacent gravement les fondements du régime de non-prolifération et le TNP lui-même. Ce régime a en effet ouvert la voie au règlement des problèmes touchant à la mise en œuvre des accords de garanties conclus avec l'AIEA. L'Agence a été créée, entre autres, pour surveiller les activités nucléaires des États membres, et elle dispose, pour ce faire, d'instruments suffisamment efficaces. Or, ces mêmes États partisans de l'action unilatérale, tout en possédant et en mettant au point les armes les plus dévastatrices et les plus inhumaines qui soient, sont trop intolérants pour laisser l'Agence fonctionner correctement. Sortant largement du cadre des obligations juridiques fixées par le TNP, ils souhaiteraient priver les pays en développement de la possibilité d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Ils tentent, bien entendu, de justifier leur approche illégale et discriminatoire par le souci d'empêcher la prolifération, souci que nous partageons tous.

Cette politique unilatérale crée un précédent malvenu dans les discussions consacrées à la question nucléaire iranienne au sein de l'AIEA, dont j'aimerais, avec votre indulgence, développer quelques aspects. En premier lieu, une propagande partielle, exagérée et injustifiée, organisée autour du programme nucléaire pacifique de la République islamique d'Iran, a malheureusement trompé la communauté internationale. Alors que les sanctions mises illégalement pendant 27 ans à l'exercice par l'Iran de son droit d'utiliser pacifiquement l'énergie nucléaire sont négligées, son droit de mener des recherches sur les applications pacifiques de

(M. Mottaki, République islamique d'Iran)

l'énergie nucléaire et d'utiliser les technologies nucléaires civiles est contesté et violé. Les droits de l'Iran en la matière de même que les droits de tout autre État partie au TNP découlent du Traité lui-même, et non des préférences ou de l'aversion de quelque autre État.

Les inspections les plus rigoureuses et les plus intrusives de l'AIEA, qui se chiffrent à plus de 1 700 jours-hommes, n'ont rien prouvé qui soit contraire à notre première déclaration, selon laquelle le programme nucléaire iranien est un programme civil qui n'a jamais servi à des activités interdites. Le fait que, durant toutes ces années de recherche, il n'y a eu aucun détournement de matières nucléaires au profit d'activités interdites prouve en lui-même les intentions pacifiques de l'Iran.

Au cours des trois dernières années, la République islamique d'Iran, en décidant à son gré de mettre en œuvre un Protocole additionnel et de suspendre l'ensemble de son programme d'enrichissement, est allée bien au-delà des obligations contractées, afin de renforcer la confiance. C'est pourquoi toute nouvelle obligation juridique doit être négociée par les États membres et adoptée en tant que nouvelle mesure de garantie.

En suspendant de son plein gré pour trois ans tout enrichissement d'uranium et toutes activités connexes, l'Iran a répété que la «cessation permanente» de son programme nucléaire civil, totalement légitime et licite au titre du TNP et soumis qu'il était au système des garanties généralisées de l'AIEA, serait contraire au droit inaliénable conféré à l'Iran par le Traité et ne constituait pas, par conséquent, une exigence réaliste. En tant qu'État partie au TNP, la République islamique d'Iran demeure liée par l'accord de garanties qu'elle a conclu avec l'AIEA et poursuit la mise en œuvre de son programme nucléaire civil sous l'étroite surveillance de l'Agence.

Il convient de rappeler que l'application, pendant plus de trois ans, du système rigoureux des inspections de l'Agence et la coopération extraordinaire de mon pays avec l'AIEA, sont d'une importance capitale. En effet, l'AIEA, durant toute son histoire, n'a jamais connu pareille situation ni pareille coopération. Dans le même temps, nous avons négocié avec les pays européens afin de lever l'ambiguïté autour du programme nucléaire civil iranien. Cela dit, trois années de négociations n'ont fait qu'ajouter à notre méfiance. Nous avons été témoins d'une politique ne consistant qu'à faire durer les négociations sans aucune perspective d'accord final. Dans le même ordre d'idées, nous avons eu le sentiment que certains pays, loin d'être attachés à la réalisation des objectifs inscrits dans le TNP et dans les accords de garanties de l'AIEA, tendaient à utiliser ces instruments juridiques et institutionnels pour promouvoir leur propre politique étrangère.

Plusieurs formules ont donc été présentées dans ce contexte. En particulier, le Président de la République islamique d'Iran a fait, lors de la soixantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, une proposition visant à impliquer des compagnies étrangères dans le cycle iranien du combustible nucléaire.

Le cycle du combustible est au cœur des discussions et des délibérations qui se sont engagées aux niveaux gouvernemental et non gouvernemental. C'est là un enjeu capital, particulièrement pour les pays qui mettent en œuvre des programmes nucléaires civils et dont le nucléaire occupe une place significative dans la consommation énergétique globale. Il est évident

(M. Mottaki, République islamique d'Iran)

qu'on ne doit pas s'attendre à ce que ces pays renoncent à la possibilité légitime de développer un cycle du combustible uniquement par souci de prévenir la prolifération. Dans ce contexte, il apparaît que trouver un terrain d'entente sur le moyen de développer un cycle du combustible marquerait une étape importante sur la voie du renforcement du régime de non-prolifération.

À notre sens, un moyen de résoudre ce problème pourrait consister à créer des consortiums régionaux spécialisés dans le développement du cycle du combustible, réunissant les pays de la région ayant déjà mis au point un tel cycle au niveau national et ayant l'intention de poursuivre leurs activités dans le domaine civil. Ces groupements seraient cogérés par les États de la région concernée, qui se répartiraient entre eux les coûts et les bénéfices. Bien entendu, les pays extérieurs à la région pourraient également prendre part à ces consortiums, sur la base de modalités à convenir entre les parties. Par ailleurs, cette structure serait la propriété conjointe des États participants, et les travaux pourraient être répartis en fonction du savoir-faire de chaque État. Ces groupements régionaux seraient soumis aux garanties de l'AIEA, contribuant ainsi au renforcement du système des garanties de l'AIEA et à l'élargissement du champ de la coopération internationale dans le domaine nucléaire.

Le fait d'avoir saisi le Conseil de sécurité de l'affaire iranienne, décision hâtive lorsqu'on sait que des activités techniques de l'AIEA sont encore requises, montre une fois de plus que certains pays occidentaux se livrent à des manœuvres politiques. Il est par conséquent évident qu'une telle approche ne sert les intérêts de personne dans le règlement de cette question et ne fait que nuire à l'autorité de l'AIEA et des instances internationales chargées du maintien de la paix et de la sécurité.

J'affirme clairement que le fait d'avoir saisi le Conseil de sécurité de l'affaire iranienne constitue un recours abusif à ce mécanisme international et est une démarche malencontreuse, juridiquement infondée et totalement inacceptable pour la République islamique d'Iran. Elle ne fait que desservir la conduite des relations internationales sur la base du droit et traduit une manœuvre concertée visant à exacerber une situation au profit des visées politiques à courte vue de certains États puissants.

Nous sommes reconnaissants pour les discussions de la semaine écoulée, dont l'objet était de faire en sorte que l'AIEA demeure saisie de ce dossier, ce qui est logique, afin de régler toute question en suspens. Nous pensons que la décision prise à l'issue de ces discussions, à savoir de demander au Directeur général de faire rapport au Conseil des gouverneurs et, parallèlement, au Conseil de sécurité, est profondément injuste et partielle et le fruit d'une politique de puissance.

Une telle décision nous permettrait difficilement de proposer de nouvelles initiatives et de poursuivre notre coopération.

Au nom de la République islamique d'Iran, j'affirme que l'accès à la technologie nucléaire civile constitue un droit incontestable, tant pour l'Iran que pour les autres États parties au TNP. À ce stade, je dois souligner que le recours à des moyens politiques pour priver des pays de leurs droits inaliénables ne sera d'aucune efficacité, fragilisera les instruments internationaux et provoquera une crise.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran de son importante déclaration, ainsi que des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

Je vais maintenant suspendre la séance pour quelques minutes, le temps de raccompagner le Ministre.

*La séance est suspendue à 10 h 40; elle reprend à 10 h 45.*

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): La 1015<sup>e</sup> séance plénière est reprise.

Aujourd'hui, nous allons faire nos adieux à notre éminent collègue, l'Ambassadeur John Freeman, dont les fonctions de représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à la Conférence du désarmement prennent fin.

L'Ambassadeur Freeman s'est joint à nous en septembre 2004 et, pendant son tour de service, il a représenté son gouvernement avec une autorité et des talents de diplomates remarquables, non seulement à la Conférence, mais aussi devant d'autres instances de désarmement.

En 2005, l'Ambassadeur Freeman a été élu Président de la Réunion d'experts et de la Réunion des États parties à la Convention sur les armes biologiques. Il a apporté son énergie et sa créativité à ce domaine d'activité politiquement délicat et techniquement complexe, s'attachant fort utilement à faire en sorte que les associations et sociétés scientifiques participent activement aux travaux de 2005 relatifs à des codes de conduite pour les scientifiques.

L'Ambassadeur Freeman, soulignant tout l'intérêt de codes de conduite pour les scientifiques, est parvenu à faire intervenir un consensus à la Réunion des États parties. Il a ainsi contribué à l'établissement de bases solides et détaillées en vue de la Sixième Conférence d'examen, qui doit se tenir dans le courant de 2006.

Au nom de la Conférence du désarmement et à titre personnel, j'adresse à l'Ambassadeur Freeman tous nos vœux de succès dans ses nouvelles fonctions et de bonheur dans l'avenir.

Les orateurs suivants sont inscrits sur la liste des orateurs pour la séance d'aujourd'hui: l'Ambassadeur du Pakistan, M. Masood Khan, l'Ambassadeur d'Autriche, M. Wolfgang Petritsch, qui s'exprimera au nom de l'Union européenne, et l'Ambassadeur d'Italie, M. Carlo Trezza.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Pakistan, M. Masood Khan.

M. KHAN (Pakistan) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, je vous félicite de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement, à laquelle vous apportez une démarche directe et pratique. Nous nous réjouissons de travailler sous votre direction.

Nous remercions également votre prédécesseur immédiat, l'Ambassadeur de la République de Corée, M. Park In-kook, pour la diligence et le dévouement dont il a fait preuve et pour sa direction éclairée. Au cours de la présente session, chaque Président apporte sa contribution à la mise en œuvre de la proposition commune des six Présidents.



(M. Khan, Pakistan)

Nous vous remercions d'avoir invité le Ministre iranien des affaires étrangères, S. E. M. Manouchehr Mottaki, à prendre la parole devant cette instance. Nous avons écouté sa déclaration avec un vif intérêt et nous félicitons de ce qu'il a exhorté la Conférence du désarmement à s'entendre sur un programme de travail.

M. Kim Howells, Ministre adjoint aux affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni, s'exprimant ici même la semaine dernière, a déclaré que, s'il y avait véritablement lieu de s'inquiéter de la paralysie du mécanisme de désarmement des Nations Unies, cette inquiétude devait nous pousser à l'action, et non pas nous plonger dans le pessimisme. C'est là, nous semble-t-il, un judicieux conseil, particulièrement parce qu'il nous incite à avancer vers l'adoption d'un programme de travail. Après huit années, nous n'avons toujours pas de programme de travail. M. Howells a fait observer qu'en tout état de cause ce n'était pas là une bonne politique, remarque ô combien pertinente.

Comme M. Howells, nous estimons que la Conférence du désarmement doit, en substance, commencer son vrai travail, le travail pour lequel elle a été créée, à savoir la négociation d'utiles instruments multilatéraux de désarmement.

La question n'est pas de savoir pourquoi, mais comment nous devons nous y prendre. Comment redonner vie à cette instance? Car le pourquoi, nous ne le connaissons que trop.

Cette année, les six Présidents ont lancé un débat thématique interactif et désigné six Collaborateurs de la présidence pour l'ordre du jour et les méthodes de travail. Le dialogue interactif est particulièrement utile, car il contribue à la confiance et nous aide à mieux comprendre les enjeux. Il est nécessaire aussi pour préparer nos futures négociations. Dans le cadre de ce dialogue, nous devons à nouveau nous attaquer directement à la question du programme de travail, car notre vrai travail consiste à négocier. Il est de plus en plus difficile d'expliquer l'anomalie qui veut que ce programme de travail si raisonnable dont il est question dans la proposition des cinq Ambassadeurs et qui jouit de l'appui de la majorité des États ne nous suffise pas pour commencer des négociations.

L'affirmation selon laquelle une approche globale fait obstacle au processus n'est pas défendable, car cette approche vise à prendre en compte les préoccupations centrales de tous les pays. La seule autre solution serait d'accepter ce qui revient à des décrets unilatéraux, comme d'aucuns le proposent. Cela ne nous aiderait pas à avancer, même si nous commençons à agir en étant mus par cette illusion. Les couplages sont l'ingrédient de base de la diplomatie multilatérale. Ils sont parfois internes, parfois externes, et nous devons savoir comment y faire face.

Nous savons tous qu'il est possible d'apporter des solutions aux questions dites structurelles (règle du consensus, règlement intérieur, processus décisionnel et groupes régionaux). En revanche, les problèmes politiques sous-jacents semblent pour l'heure insolubles. Par exemple, nous ne voyons aucun avantage avéré dans le fait d'éviter ou de court-circuiter les groupes régionaux. Cette année, la structure de nos consultations s'est quelque peu assouplie avec le mécanisme de coordination des six Présidents et les Collaborateurs de la présidence. La vraie question à se poser est celle de savoir si nous utiliserons pleinement les possibilités ainsi

(M. Khan, Pakistan)

offertes. Vous nous inviterez sans doute à la patience, Monsieur le Président, ce en quoi nous vous donnons raison.

Nous avons besoin d'engager un véritable dialogue sur les divergences sous-jacentes et les intérêts concurrents des États membres. Nous avons besoin de trouver le juste équilibre entre la limitation des armements, la non-prolifération et le désarmement.

De notre point de vue, les questions qu'il convient d'examiner plus avant afin de rapprocher les points de vue sont les suivantes: le rythme du désarmement nucléaire; les systèmes de défense antimissile; la prolifération verticale, particulièrement la miniaturisation ou la sophistication des armes nucléaires; enfin, l'implantation d'armes dans l'espace et la domination militaire potentielle ou planifiée par le biais de telles armes.

Nous sommes heureux d'assister, à partir d'aujourd'hui, à un séminaire de deux jours consacré à l'édification de l'architecture d'une sécurité spatiale durable, organisé par l'UNIDIR.

S'agissant d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, les questions touchant aux définitions, à la portée, à la vérification et aux stocks existants doivent être examinées et réglées en toute franchise. Nous devons trancher la question de savoir si le traité sera axé sur le désarmement ou la non-prolifération.

Notre approche concernant un traité sur les matières fissiles repose sur trois éléments au moins. Premièrement, ce traité devra être lié au double objectif de la non-prolifération et du désarmement (la prévention de la prolifération verticale et horizontale des technologies nucléaires militaires permettra de garantir la non-prolifération, alors que la réduction des stocks existants contribuera au désarmement). Deuxièmement, un tel traité devra comporter un mécanisme de vérification effectif. Troisièmement, il devra être non discriminatoire.

Quelques États entendent restreindre l'interdiction proposée à la production future, mais l'immense majorité des membres de la Conférence souhaiterait que le traité envisagé porte sur l'ensemble des stocks et, par leur réduction progressive et équilibrée, contribue à l'objectif du désarmement nucléaire.

Pour maintenir la dissuasion stratégique en Asie du Sud, nous devons nécessairement nous intéresser aux matières fissiles existantes. Force est de supposer qu'avec le temps les stocks de matières fissiles seront transformés en armes nucléaires. Un traité visant ces matières qui pérenniserait voire accentuerait les asymétries actuelles aurait pour effet d'accélérer la prolifération au lieu de l'enrayer.

Le caractère non discriminatoire du traité, ainsi que le principe d'une vérification internationale et effective, ne sont pas de simples conditions préalables et il ne convient pas de les qualifier ainsi. Il s'agit d'un accord de départ qui ne saurait être annulé. Même si certains États ont réexaminé la question, il est des points de l'ordre du jour de la Conférence qui ne sauraient en aucun cas être supprimés au gré des uns ou des autres.

(M. Khan, Pakistan)

L'Ambassadeur Yoshiki Mine a présenté ses premières réflexions sur un traité visant les matières fissiles le 9 mars dernier. De tels exposés sont utiles, car ils sont l'occasion d'analyser cette question complexe en détail, au-delà des affirmations générales, et je dirais que ces efforts sont «de l'argent sagement épargné» pour une bonne cause.

Nous avons dit que, fondamentalement, le système de sécurité du monde était en évolution. Il existe des différences évidentes de perspectives, d'approches et de démarches entre les États membres. Pour rapprocher les points de vue, nous avons appelé à l'élaboration d'un nouveau consensus en matière de sécurité, afin de faire progresser le désarmement et la non-prolifération en prenant en compte les difficultés présentes et à venir du monde. Cet effort doit être mené par la consultation et sur la base d'un accord entre tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Vous proposez d'organiser des séances informelles consacrées à un traité sur les matières fissiles. Nous sommes prêts à participer à toute rencontre sur ce thème, qu'elle soit officielle ou informelle. Toutefois, il est erroné de croire que les délégations diront en séance informelle ce qu'elles ne diraient pas en séance officielle. À la Conférence du désarmement, les diplomates représentent des États et leurs préférences personnelles éventuelles ne l'emportent jamais sur les considérations politiques des États. Cette salle en demeure la toile de fond. Nous ne pouvons nous permettre d'avoir un débat par personnes interposées. Nous devons tenir de vrais débats. Il est donc souhaitable de se réunir en séance officielle. Des réunions informelles et des séminaires sont organisés par l'UNIDIR, le Forum de Genève et le Centre de politique de sécurité Genève, dont c'est la spécialité. Nous y assistons avec un immense enthousiasme.

Il est erroné d'affirmer que certaines questions ne se prêteraient pas encore à des négociations. Un certain travail a été fait sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace et le désarmement, sous une forme ou une autre. S'agissant des garanties de sécurité négatives, nous n'avons pas à partir de zéro. Les déclarations unilatérales des États dotés d'armes nucléaires peuvent être étendues. Les négociations engagées à la Conférence du désarmement, notamment dans le cadre de son comité spécial sur des garanties de sécurité négatives, peuvent faciliter la réalisation d'un accord. Des propositions, y compris des projets de convention internationale, ont été présentées au titre du point pertinent de l'ordre du jour de la Conférence. C'est pourquoi, dans ce contexte, nous appuyons pleinement l'appel lancé ici même le 16 mars dernier par l'Ambassadeur du Brésil, M. José Artur Denot Medeiros, en faveur de l'octroi de garanties juridiquement contraignantes aux États non dotés d'armes nucléaires.

Lorsque des négociations auront été entreprises de bonne foi sur les quatre questions centrales, il est évident qu'elles progresseront à des rythmes différents. À ce stade-là, on pourra se demander si telle ou telle question se prête à la conclusion d'un traité. L'élaboration de traités est un processus complexe et exigeant, nous le savons tous. Nous devons garder à l'esprit le fait que l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence a empêché tout progrès non seulement sur l'arrêt de la production de matières fissiles, mais aussi sur d'autres sujets d'égale importance.

Le multilatéralisme requiert des États qu'ils adoptent des vues à long terme, transcendant leurs positions nationales. Il ne s'agit pas d'une simple addition des intérêts nationaux, car une telle addition n'est pas possible compte tenu de la diversité desdits intérêts. Le multilatéralisme est, pour ainsi dire, la somme «d'intérêts individuels mûrement pesés». Il a pour objet de garantir

(M. Khan, Pakistan)

la sécurité collective et requiert par conséquent une coopération et une concertation concernant les systèmes de surveillance et de vérification, sans parler des mécanismes de mise en œuvre. Nous nous félicitons de ce que, récemment, des positions importantes aient été prises au sujet du multilatéralisme.

Il faut consacrer plus d'attention à la compilation des vues exprimées et des propositions avancées lors des débats spécifiques. Dans un but d'utilité et de crédibilité, leur compilation doit reposer sur des critères et méthodes objectifs. Faute d'y parvenir, les comptes rendus *in extenso* seront suffisants. Il faut tenter de bien cerner les thèmes et points de vue récurrents et de les restituer dans leur véritable contexte. Nous sommes persuadés que les Présidents prendront des précautions pour ne pas faire pencher la balance en faveur de tel ou tel sujet ou point de leur préférence, aussi tentant que cela puisse être parfois. Nous devons examiner l'ensemble, non certaines parties, et le Président représente tout, non des parties.

Je conclurai en reprenant en substance les propos de l'ancien Secrétaire général de la Conférence, M. Vladimir Petrovsky, qui a déclaré en novembre 2001, dans un état d'esprit évidemment plus léger qu'à Genève nous avons à notre disposition une bonne voiture moderne, prête à être utilisée et d'excellents chauffeurs, mais que la voie était bloquée par l'absence de volonté politique.

À la Conférence, ce n'est pas un code De Vinci que nous essayons de déchiffrer; c'est la situation telle qu'elle se présente, que nous ne pouvons interpréter à l'aide d'une lentille collective, car il n'en existe pas encore.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant du Pakistan de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur d'Autriche, M. Wolfgang Petritsch, qui s'exprimera au nom de l'Union européenne.

M. PETRITSCH (Autriche) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et des pays candidats à l'adhésion, la Bulgarie et la Roumanie. Puisque c'est la première fois que j'interviens sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter de votre accession aux fonctions de président de la Conférence du désarmement. Permettez-moi également de faire part de notre gratitude à vos prédécesseurs en 2006 pour leur travail infatigable. Je tiens à vous assurer, ainsi qu'aux présidents entrants, que nous appuyons sans réserve les efforts que vous déployez en dirigeant les travaux de cette auguste instance.

L'impasse dans laquelle se trouve actuellement la Conférence du désarmement demeure particulièrement préoccupante. Les menaces existantes et nouvelles qui pèsent sur la paix et la sécurité rendent impérieuse une sortie de cette impasse. Il le faut absolument. L'Union européenne est résolue à parvenir à un consensus sur un programme de travail de la Conférence du désarmement et se félicite de ce que des idées et propositions nouvelles aient été formulées au cours de ces dernières années. Nous apprécions ces initiatives, dont le but est de promouvoir un consensus sur un programme de travail, et appuyons les efforts entrepris à cette fin par les six Présidents de la session de 2006, efforts qui constituent un pas bienvenu vers une reprise du travail de fond de la Conférence. L'Union européenne se félicite des discussions qui ont eu lieu

(M. Petritsch, Autriche)

lors du débat structuré consacré au désarmement nucléaire et se réjouit à la perspective de la poursuite des discussions sur les autres questions. Nous tenons également à souligner le rôle important que pourraient jouer les Collaborateurs de la présidence en assistant les six Présidents dans l'examen des thèmes et l'organisation d'activités spécifiques; il s'agit de tirer le meilleur parti de leurs capacités. De plus, l'Union européenne tient à rappeler son attachement au suivi du processus d'élargissement de la Conférence du désarmement, notamment au profit des membres de l'Union qui ne sont pas encore membres de la Conférence, ainsi que des pays candidats, qui ont présenté une demande d'admission à la Conférence.

L'Union européenne attache une grande importance à la négociation, dans le cadre de la Conférence du désarmement, d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, dans l'intérêt de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. Nous appelons une nouvelle fois à l'ouverture immédiate de négociations, sans conditions préalables, et à la conclusion rapide d'un traité non discriminatoire et universellement applicable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, eu égard au rapport établi par le Coordonnateur spécial et au mandat d'un comité spécial, qui y figure. En attendant l'entrée en vigueur d'un tel traité, l'Union européenne invite tous les États à déclarer et respecter un moratoire sur la production de matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes nucléaires, et se félicite de l'action entreprise par les quatre États qui ont proclamé de tels moratoires.

L'Union européenne se réjouit à la perspective du prochain débat structuré sur cette question et espère que les délégations répondront positivement à l'appel des Présidents les invitant à participer activement à ce débat, notamment par la présence d'experts et la présentation de documents de travail. L'Union européenne est par ailleurs favorable à la participation de l'AIEA, conformément au paragraphe 41 du Règlement intérieur, dans un souci d'information sur les questions touchant à une interdiction des matières fissiles.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Autriche de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence, ainsi que de ses encouragements aux Présidents et à toute la Conférence. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur d'Italie, M. Carlo Trezza.

M. TREZZA (Italie) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter et de vous assurer de notre appui indéfectible à vos efforts. Permettez-moi également de rendre hommage à vos prédécesseurs en 2006, l'Ambassadeur de Pologne, M. Rapacki, et l'Ambassadeur de la République de Corée, M. Park.

L'Italie souscrit pleinement à la déclaration faite aujourd'hui par la présidence de l'Union européenne concernant un traité visant les matières fissiles et rappelle que l'appui de l'UE à la conclusion d'un tel traité s'inscrit à la fois dans une stratégie de l'Union européenne et d'une position commune juridiquement contraignante. Ces engagements sont corroborés par des déclarations de haut niveau très récentes: l'Ambassadeur de France, M. Rivasseau, a appelé l'attention de la Conférence du désarmement sur la mention de ce traité faite récemment par le Président de la République française. Nous avons également apprécié la présence, la semaine dernière, du Ministre adjoint aux affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni,

(M. Trezza, Italie)

M. Kim Howells, qui a longuement parlé d'un traité visant les matières fissiles lors de son intervention devant cette instance. La promotion d'un tel traité est, à ce stade, l'objet d'une attention particulière de l'Italie dans ses relations bilatérales et multilatérales.

Nous avons également noté avec intérêt la mention d'une coopération entre l'Inde et les États-Unis aux fins de la conclusion d'un traité multilatéral visant l'arrêt de la production de matières fissiles, dans la déclaration bilatérale faite par ces deux pays le 18 juillet 2005.

Plusieurs délégations ont mentionné la question d'un traité visant les matières fissiles au cours du débat général et du débat consacré au désarmement nucléaire. Elles l'ont fait à juste titre, non seulement au vu du paragraphe 30 de notre Règlement intérieur, mais aussi parce que la conclusion d'un tel traité s'inscrit pleinement dans la perspective du désarmement nucléaire et de la limitation des armements, ainsi que de la non-prolifération (il n'y aura plus de matières fissiles de qualité militaire, non plus que de nouveaux pays produisant ces matières). Le fait que ce traité constitue l'un des objectifs prioritaires des efforts progressifs pour mettre en œuvre l'article VI du TNP, ainsi qu'il a été indiqué à la Conférence d'examen du TNP de 2000, ne doit rien au hasard. En fait, nous sommes déjà en retard pour ce qui est des plans arrêtés en 2000, qui prévoyaient l'entrée en vigueur d'un tel traité dans les cinq ans.

Pour certains – particulièrement depuis 1998 – la négociation d'un traité sur les matières fissiles arrive trop tard. Nous ne sommes pas de cet avis. Un engagement juridiquement contraignant aurait encore pour effet de renforcer de façon significative la paix et la sécurité internationales. Un tel traité fait partie des acquis du désarmement nucléaire auquel ont souscrit, pour le moins, toutes les Parties au TNP. C'est un objectif réalisable, et nous croyons qu'il est consensuel. Vous nous avez rappelé aujourd'hui le prochain départ de notre collègue, l'Ambassadeur du Royaume-Uni, M. Freeman. J'aimerais, quant à moi, citer un extrait de la déclaration qu'il a faite ici même le 23 février dernier: «Nous avons à nouveau été frappés par le fait qu'aucune délégation ne s'oppose à l'idée de la nécessité d'engager des négociations sur un traité d'arrêt de la production de matières fissiles.». Nous déduisons de cette affirmation qu'il y a consensus sur le principe de la négociation d'un tel traité. Nous savons que certaines délégations ont d'autres priorités et sommes prêts à les examiner. Le désarmement nucléaire, la prévention d'une course aux armements dans l'espace, les garanties de sécurité négatives et les questions dites nouvelles sont autant de points qui peuvent légitimement figurer dans un programme de travail. Toutefois, à ce jour, ils ne font pas l'objet d'un consensus. Nous devons tout faire pour empêcher le bien de devenir l'ennemi du mieux. Il serait en effet paradoxal qu'un traité visant les matières fissiles, qui fait partie intégrante du processus de désarmement nucléaire, devienne la victime de ce même processus. Comment pouvons-nous envisager sérieusement un désarmement nucléaire sans enrayer le flux des matières nécessaires à la production de ces armes et sans décider que la production de ces matières doit cesser une fois pour toutes?

Nous nous félicitons de ce que la plupart des États dotés d'armes nucléaires aient déjà proclamé un moratoire sur la production de matières fissiles de qualité militaire. Certains d'entre eux sont même allés plus loin en démantelant leurs installations de production; d'autres, du moins le suppose-t-on, ont cessé toute production de matières fissiles. En attendant l'entrée en vigueur d'un traité, nous invitons tous les États, y compris ceux qui ne sont pas parties au TNP, à déclarer et observer un moratoire sur la production de matières fissiles pour la fabrication

(M. Trezza, Italie)

d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. En confirmant leur intention de ne pas produire de matières fissiles, les États non dotés d'armes nucléaires et parties au TNP eux-mêmes contribueraient à susciter un élan propice à un engagement plus large.

Cela dit, les moratoires et les déclarations unilatérales, de même que la simple renonciation de fait, ne remplaceront jamais un instrument juridiquement contraignant.

La question de la possession de l'intégralité du cycle du combustible nucléaire figure parmi les problèmes fondamentaux que la communauté internationale doit résoudre aujourd'hui. Des propositions venant de toutes parts sont formulées dans le but d'instaurer de nouvelles règles de conduite requérant de nouvelles restrictions, particulièrement de la part des États non dotés d'armes nucléaires. De nouvelles règles de conduite concernant les matières fissiles à usage civil auraient tout à gagner d'un accord concernant les matières fissiles de qualité militaire, conclu sous la forme d'un traité. Nous parlons ici de la catégorie la plus dangereuse de matières nucléaires fissiles, à savoir de celles qui sont destinées aux explosions nucléaires. C'est là probablement le type de substances que les groupes terroristes convoitent le plus. Nous pensons que la communauté internationale gagnerait beaucoup en sécurité si elle parvenait à mettre fin à la production de ces matières, à rendre impossible toute nouvelle course aux armements nucléaires, et à mettre hors service toutes les installations de production. Un traité visant les matières fissiles pourrait faciliter d'éventuels accords concernant les règles de conduite applicables au cycle du combustible nucléaire.

Nous avons hâte de participer à un débat plus ciblé sur la question d'un traité visant les matières fissiles dans les semaines et les mois à venir. Nous espérons que les délégations répondront positivement aux demandes des Présidents les encourageant à participer activement aux débats, y compris en faisant intervenir des experts. Nous souhaitons également que l'AIEA y participe, conformément au paragraphe 41 de notre Règlement intérieur, afin d'apporter des informations concernant la question d'un arrêt de la production de matières fissiles.

Nous sommes satisfaits de l'intervention de fond extrêmement détaillée faite par l'Ambassadeur du Japon, qui a notamment mentionné certaines des principales questions de fond et de procédure. Nous partageons le point de vue du représentant du Brésil, selon lequel le recours, d'emblée, à des approches très restrictives, détaillées et dirigistes risque de retarder l'ouverture des négociations. L'Ambassadeur d'Égypte est allé quelque peu dans le même sens. Nous nous félicitons de ce que l'Ambassadeur de France nous ait informés de la mesure importante prise par son pays, qui a décidé de démanteler ses installations de production de plutonium de qualité militaire et d'uranium fortement enrichi.

Nous approuvons la remarque de l'Ambassadeur d'Algérie, qui a fait observer qu'un traité visant les matières fissiles devrait prendre en compte à la fois les questions de désarmement et de non-prolifération, et prenons acte des observations intéressantes de l'Ambassadrice d'Irlande à propos de la transparence dans le domaine des matières fissiles. L'approche progressive prônée par l'Ambassadeur du Chili pour la négociation d'un tel traité présente de l'intérêt et mérite d'être examinée plus avant. D'autres délégations ont également mentionné un traité visant les matières fissiles, et nous avons écouté avec attention les observations sur ce même sujet qu'ont faites les ONG à l'occasion de la Journée internationale de la femme. L'attention prêtée à un tel traité est, selon nous, le signe de fortes attentes quant à sa négociation et augure bien de l'examen plus approfondi qui doit intervenir au cours des prochaines séances.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Italie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence actuelle et aux autres Présidents. J'espère que ses observations concernant les attentes de la communauté mondiale seront entendues.

La liste des orateurs d'aujourd'hui est épuisée. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Je la donne au représentant du Japon, l'Ambassadeur Yoshiki Mine.

M. MINE (Japon) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, j'ai une brève communication à faire, mais, étant donné que c'est la première fois que je demande la parole sous votre présidence, je me dois de vous féliciter de votre accession à ces fonctions. Je suis convaincu que nous pourrons avancer dans nos travaux sous votre direction compétente.

Afin de faire un usage efficace des six semaines d'intersession, et avant l'ouverture du débat consacré à la question d'un traité visant les matières fissiles, au milieu du mois de mai, le Japon a l'intention d'organiser une réunion informelle ouverte à tous sur la question, avant les vacances de Pâques. L'objectif de cette réunion sera une nouvelle fois de mettre en évidence l'intérêt d'un tel traité comme prochaine étape urgente sur la voie du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

Nous n'entendons tirer aucune conclusion au cours de cette réunion, ni entrer dans le détail des aspects techniques, ou autres, mais simplement nous remémorer la façon dont ce traité est peu à peu apparu comme la prochaine étape vers un désarmement nucléaire, et avoir un échange de vues sur l'importance d'un tel traité pour cet objectif ultime.

Tous les membres de la Conférence recevront prochainement une lettre d'invitation, et j'espère que vous participerez tous activement à cette réunion.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant du Japon de son intervention et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je me réjouis de cette initiative et souhaite aussi que les États membres de cette instance participeront activement à cet événement.

Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Cela ne semble pas être le cas.

Permettez-moi de faire quelques observations.

C'est avec une fort étrange impression que je m'adresse à vous – l'impression que chacun ressentirait s'il était «président d'un jour». Il y a à peine une semaine que j'ai livré ma déclaration liminaire, et me voilà déjà supposé parler d'une clôture, celle de la première partie de la session de 2006. En me penchant sur le passé, j'ai découvert une situation pire encore que la mienne. L'inscription sur un monument à Plattsburg, dans le Missouri, nous rappelle que David Rice Atchison (1807-1886) fut «Président des États-Unis pendant une journée». Ce personnage peut être considéré comme un modèle d'efficacité à la tête d'un pays, n'ayant ni collaborateurs, ni conseillers, ni personne pour lui rédiger ses discours et ni même de vice-président, ce qui ne l'empêcha pas d'accomplir son programme présidentiel en un jour à peine!



(Le Président)

Cependant, le soulagement que procure la fin d'un mandat n'est pas au rendez-vous, puisque, après l'intersession, nous aurons encore des rencontres importantes sous la présidence roumaine, qui, de plus, ne seront qu'un élément d'un programme élaboré conjointement par les six Présidents de la présente session. C'est pourquoi je suis tenté de conclure en disant que, dans toutes les tentatives qu'elle a entreprises pour reprendre un travail de fond, la Conférence s'est, cette année, engagée sur une nouvelle voie.

La «crise identitaire» que nous vivons n'est pas méconnue des instances multilatérales, y compris celles qui travaillent au désarmement. Permettez-moi de vous rappeler que, au début des années 20, parlant de la nécessité pour la Société des Nations de parvenir à des résultats, Lord Robert Cecil a déclaré que si la SDN ne faisait rien d'utile en matière de désarmement, sa réputation serait compromise et elle risquerait de perdre la confiance des nations du monde. Près de 80 ans plus tard, des messages semblables sont adressés à la Conférence du désarmement, non seulement par les délégations qui y siègent, mais aussi par de hauts responsables venus des capitales. Rien qu'à nos deux dernières séances plénières, nous avons entendu S. E. M. Kim Howells, Ministre adjoint aux affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni, nous prier instamment de prendre conscience des réalités du monde extérieur. Ce matin même, S. E. M. Manouchehr Mottaki, Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, a, lui aussi, évoqué la nécessité pour la Conférence du désarmement de sortir de l'impasse.

Je pense qu'il n'est pas exagéré de dire que la première partie de la session de 2006 a apporté un peu d'ouverture et de confiance mutuelle aux efforts que nous menons pour parvenir à une solution consensuelle. Dans le même temps, comme l'a indiqué dans ses observations finales le Président sortant, l'Ambassadeur de la République de Corée, M. Park, nous décelons un regain de détermination à entreprendre de combler les divergences qui nous empêchent de mener un travail de fond. J'espère sincèrement que cette tendance positive se poursuivra pendant le reste de la session et qu'elle ne souffrira pas de ce qu'on pourrait appeler une lassitude de printemps ou, pis encore, une lassitude face à la Conférence du désarmement.

Pour préparer la deuxième partie de la présente session, je voudrais mettre en exergue un aspect crucial de notre activité: les instructions que nous recevons de nos capitales. Nous sommes tous bien conscients de l'importance de ces instructions, mais nous ne devons pas négliger le fait qu'une des raisons de notre présence ici est précisément d'apporter des concours directs et de formuler des propositions constructives et réalistes propres à alimenter le processus décisionnel.

*(L'orateur poursuit en français.)*

Compte tenu du fait que l'intersession ne sera pas si chargée, ressemblant plutôt à une période de vacances, je tiens à finir mon intervention dans cet esprit en faisant référence à un événement particulier lié à notre Conférence, à savoir la «Coupe de tennis CD 2006». Je saisis cette occasion pour féliciter le vainqueur, M. Romain Esmenjaud, de la délégation française, ainsi que les autres participants, pour lesquels les mots de Pierre de Coubertin sont plus actuels que jamais. Je cite: «L'important dans la vie, ce n'est point le triomphe, mais le combat. L'essentiel n'est pas d'avoir vaincu, mais de s'être bien battu.» En même temps, j'espère bien que, pour les autres membres de la Conférence, cette citation garde son sens et son actualité.

(Le Président)

La prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu le 16 mai dans cette salle, à 10 heures.

Cette semaine, nous avons aussi trois jours de débats structurés. Nous restons ici. Pour ceux d'entre vous qui partez à New York, je vous souhaite bon voyage. Quant à ceux qui restent, nous nous reverrons sous peu.

*La séance est levée à 11 h 25.*

-----